

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze février, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Annette GARNIER, Maire

Membres en exercice : 10
Membres présents : 10

Présents : Mmes GARNIER Annette, LUCAS Nathalie, MM. BUTTIEU Philippe, DAURON Régis, CHARDON Francis, DRUAIS Joël, LANCELIN Aurélien, NEDELEC Frédéric, PERCHE Francis, SAVOIRE Emmanuel

Excusés/Pouvoirs :

Date de la convocation
05/02/2024

Secrétaire de séance : Mme LUCAS Nathalie

**VOTE DES TAUX
2024**

Après avoir délibéré et voté, les membres présents décident de maintenir les taux 2023 et de fixer les taux 2024 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 40,74 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 40,72 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale 13.23%

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme au registre

Le Maire,
Annette GARNIER

Délibération n°6-2024



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

041-214100810-20240212-6-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/02/2024
Publication : 19/02/2024

Le Maire, Annette GARNIER

